



DIRECTION GENERALE SECRETARIAT GENERAL **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES** EISMV/2025/I/0036

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar cherche une compagnie d'assurance pour la couverture de l'assurance santé du personnel de l'EISMV

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar est un établissement public international d'enseignement supérieur vétérinaires à vocation professionnelle, commune à quatorze (14) Etats membres. Elle a été créée en 1968 par la volonté des Chefs d'Etats et de gouvernement de l'organisation commune Africaine et Malgache (l'OCAM).

Dotée de la personnalité internationale et de l'autonomie financière, l'EISMV bénéficie d'un régime financier spécial. Son instance suprême de décision est le Conseil d'administration constitué des ministres chargés de l'enseignement supérieur des pays membres et qui se réunit annuellement.

A cet effet, L'EISMV offre une couverture maladie à hauteur de 80% à ses employés. Dans ce cadre l'école s'entend attacher les services d'une compagnie d'assurance pour la prise en charge de la couverture d'assurance maladie.

Lotissement du marché

Le marché est composé d'un lot unique à savoir, l'assurance maladie, de manière spécifique, la compagnie d'assurance prendra en charge les prestations suivantes :

- 1. Les frais et soins médicaux, produits pharmaceutiques, analyses médicales, radioscopies, imageries et chirurgie non esthétique ;
- 2. Les frais d'hospitalisation (frais réels, coût chambre / jour sur toute l'étendue du territoire national);
- 3. Les soins dentaires curatifs (prothèses, orthodontie, plombage) : frais réels annuels selon proposition (plafond) de l'Assureur;



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



- 4. Les soins dentaires : une consultation préventive y compris détartrage ;
- 5. La lunetterie : frais réels avec un plafond annuel selon la proposition de l'Assureur (au moins une paire de lunettes tous les deux ans);
- 6. Les frais d'accouchement;
- 7. Les frais médicaux lors d'une mission à l'étranger : les soumissionnaires doivent expliquer les modalités de prise en charge.

La liste exhaustive des soins sera discutée avec le prestataire ainsi que le taux de couverture à la signature du contrat.

2. Conditions de la prestation

Dans un souci d'efficacité opérationnelle, la gestion du contrat d'assurance sera faite directement avec la compagnie d'assurance signataire du contrat et sans intermédiaire.

3. Prime annuelle

L'assurance maladie couvrira un effectif total de soixante-trois (63) salariés.

4. Exigence technique

- Être une compagnie d'assurance et avoir l'agrément d'exercice de l'activité d'assurance maladie sur le territoire sénégalais délivré par les services compétents (en fournir les preuves);
- Disposer d'au moins un médecin conseil permanent au sein de la compagnie d'assurance ayant au moins 15 ans d'expériences et un conseiller en assurance de niveau BAC+5 en assurance ayant 5 ans d'expérience et en joindre les CV signés par eux-mêmes et les copies légalisées de leurs diplômes;
- Disposer d'un agrément de la Conférence Internationale des Marchés d'Assurances (CIMA) pour l'exercice de l'activité d'assurance au Sénégal ;



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



- Disposer de l'agrément d'exercice de l'activité d'assurance maladie sur le territoire sénégalais délivrée par les services compétents, en cours de validité la date de dépôt des offres ;
- Disposer d'un réseau efficace et le plus étendu possible de laboratoires, pharmacies, cliniques, hôpitaux, centres de santé etc ... sur toute l'étendue du territoire ; et en justifier par des preuves. L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies avant l'attribution du marché
- Avoir exécuté au moins des marchés similaires avec des institutions sous régionales et/ou internationales prouvés en fournissant des attestations de bonne fin d'exécution.

5. Conditions de soumission des offres et profil du prestataire

Il est fait appel à des structures de prestations compétentes et expérimentées, spécialisées dans le domaine de l'entretien des infrastructures et ayant capitalisé au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine et disposant d'une équipe qualifiée.

Aussi la participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement une partie technique, une partie financière et d'autres pièces.

a) La partie technique de l'offre comprend :

- Une présentation complète de l'entreprise ainsi que la qualification du personnel clé, prévoir un superviseur, responsable à divers niveaux dans l'équipe (CV, plan de remplacement...) et les produits d'entretien couramment utilisés (fiches techniques de sécurité);
- Une lettre de soumission précisant le prix de la prestation et dument signé par la personne compétente ;
- Une méthodologie de prise en charge et d'identification des employés ;
- Un niveau des plafonds appliqués ;
- Un délai de remboursement ;



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



- Un réseau de structures médicales agrée sur l'étendue du territoire national et international;
- Une capacité d'évacuation en cas de nécessité;
- Les preuves de deux prestations similaires réalisées datant d'au moins de cinq (05) ans.

b) La partie financière de l'offre comprend :

- Une proposition détaillée des coûts de toutes les prestations :
- Un coût mensuel et annuel pour la totalité du personnel à assurer.

c) Les autres pièces à joindre à offre technique :

- Un extrait de l'enregistrement ;
- Une attestation de non faillite de moins de trois (3) mois ;
- Un quitus fiscal de moins de trois (03) mois (original);
- Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) de moins de trois (3) mois;

N.B. En cas de manquement de l'une de ces pièces l'offre sera déclarée irrecevable. les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de références à la demande.

6. Durée du contrat

Le contrat est d'une durée d'un (01) an renouvelable sous réserve d'une évaluation annuelle de performance satisfaisante du prestataire. Le démarrage de l'exécution des prestations de service est prévu pour le 1er janvier 2026.

7. Soumission des offres

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 28 novembre 2025 à 16heures et porter expressément la mention « Manifestation d'intérêt pour la couverture de l'assurance santé du personnel de l'EISMV ».

Adresse: Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) -Dakar Fann électronique ou par directiongenerale@eismv.org ou contact@eismv.org.

Aucun dossier n'est recevable après la date limite.



Fait à Dakar, le 29 octobre 2025

Le Directeur Général



Professeur Yalacé Yamba KABORET